

Mai 2015 N°14

Dolmayrac

Journal d'information de la commune de Dolmayrac

Spécial Budget 2015

Compte administratif 2014

■ Le Compte Administratif 2014 a été approuvé en Conseil Municipal le 24/02/2015

	Dépenses 2014	Recettes 2014	Résultat Année 2013	Résultat Année 2014	Excédent fin 2014
Fonctionnement	226 828,90	257 571,90	120 341,41	30 743,00	151 084,41
Investissement	14 580,67	55 518,36	-27 066,01	40 937,69	13 871,68
Total	241 409,57	313 090,26	93 275,40	71 680,69	164 956,09

La situation financière de notre commune est caractérisée par une faible capacité d'autofinancement (CAF), qui est le résultat d'une pression fiscale communale faible. La CAF ne représente que 12 % du total des produits, soit environ 30 000 €, ce qui la situe à 45 € par habitant, alors que la moyenne départementale est à 120 € par habitant pour notre strate de population (communes de 600 à 1 999 habitants).

Nos ratios de fonctionnement sont :

- 377 €/habitant au titre des recettes contre 644 €/habitant pour la moyenne départementale
- 332 €/habitant au titre des dépenses contre 524 €/habitant pour la moyenne départementale

Notre endettement est maîtrisé, il faudrait 1,3 année d'autofinancement à la commune pour se désendetter complètement (la moyenne départementale est de 3,22 années pour notre strate).

Le fonds de roulement (= excédent) de 164 956€ représente 242 €/habitant : il est en dessous de la moyenne départementale de 397 €/habitant.

■ Taxe d'aménagement

Depuis 2012 la Taxe d'Aménagement remplace la TLE (Taxe Locale d'Équipement). Elle est applicable à toutes les opérations de construction, de reconstruction, d'aménagement et d'agrandissement nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable).

Le produit de cette taxe permet de financer les actions et opérations contribuant à la création ou l'extension d'équipements (routes, assainissement, écoles, ...) induits par l'urbanisation.

Nous vous conseillons de calculer le montant à acquitter afin de l'intégrer à votre budget global. Pour tout renseignement, contacter la Mairie au 05.53.01.03.56, qui peut vous simuler le montant de la taxe que vous aurez à acquitter en fonction de votre projet.

■ Taux d'imposition 2015 inchangés :

Notre commune bénéficie des taux parmi les plus bas de notre communauté d'agglomération.

Taxe d'habitation : 5,70 % pour une moyenne de 8,51 % pour les communes de la même strate de l'agglomération

Taxe sur le foncier bâti : 5,60 % pour une moyenne de 10,76 % pour les communes de la même strate de l'agglomération

Taxe sur le foncier non bâti : 45,40 % pour une moyenne de 65,52 % pour les communes de la même strate de l'agglomération

Malgré les baisses de dotations que connaissent toutes les collectivités, cette année encore nous avons fait en sorte de ne pas augmenter ces taux, inchangés depuis 2012.

■ Nouvelle caserne pompiers

La nouvelle caserne de Sainte-Livrade a été inaugurée le 28 novembre 2014. Les travaux ont duré 8 mois, de décembre 2013 à juillet 2014, pour une mise en service en août 2014. Elle dessert les 6 communes d'Allez-et-Cazeneuve, Dolmayrac, Fongrave, Pinel-Hauterive, Saint-Etienne-de-Fougères et Sainte-Livrade.

Pour un coût total de 367 158 Euros TTC, réparti pour un tiers à la charge du Conseil général, un tiers pour le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), le dernier tiers étant à la charge des 6 communes au prorata du nombre d'habitants, la participation de notre commune est de 8 530 Euros, répartie sur les exercices 2014 et 2015.

■ Contrats et économies de fonctionnement

Un travail de fond a été engagé pour mettre notre commune à jour de ses obligations légales et revoir tous les contrats en cours. Le document unique d'analyse des risques (DU), obligatoire depuis plus de dix ans, vient d'être rédigé, après une décision du Conseil municipal du 24 juin 2014.

Les contrats d'Assurance ont été revus. Ils offrent de meilleures garanties pour un coût revu à la baisse. La consultation pour les travaux d'entretien d'espaces verts notamment vient d'être faite et a permis aussi des économies. Quant à la réfection des registres d'état civil des années 1813 à 1862, elle sera prise en charge par le Conseil général et son service d'archives par décision du Conseil municipal du 23 septembre 2014.

Ces économies contribuent à la stabilité de la fiscalité communale.

Budget 2015

■ Le budget 2015 a été approuvé en Conseil Municipal le 09/04/2015

Le total de la section de fonctionnement s'élève à 392 483 Euros, celui de la section d'investissement à 152 635 Euros. Le total du budget 2015 est de 545 118 Euros.

Pour rappel, en 2014, la section de fonctionnement s'élevait à 368 204 Euros et la section d'investissement à 102 907 Euros, pour un total de 471 111 Euros.

Le budget 2015 est donc en progression de 6,59 % pour le fonctionnement et de 48,32 % pour l'investissement, pour une progression de 15,71 % toutes sections confondues.

L'excédent de fonctionnement à fin 2014 est de 151 084 Euros, l'excédent d'investissement de 13 872 Euros, soit un excédent total de 164 956 Euros.

Le budget précédent dégagait un excédent de fonctionnement de 120 341 Euros et un déficit d'investissement de 27 066 Euros, ce qui représentait un excédent global de 93 275 Euros.

Notre excédent global s'est donc bonifié de 71 681 Euros pour l'année 2014.

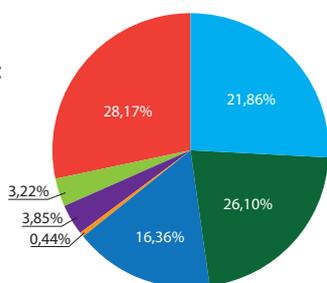
Pour équilibrer le budget d'investissement en fonction de nos projets 2015, nous avons transféré 110 559 Euros de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

■ Présentation synthétique du budget 2015

Fonctionnement : 392 483 Euros

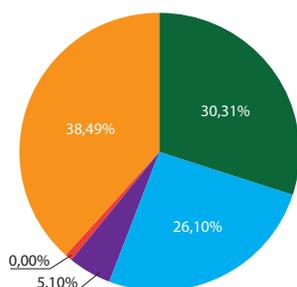
Dépenses

- ▶ Charges personnels & assimilées : 102 450 Euros, soit 26,10 %
- ▶ Charges à caractère général : 85 821 Euros, soit 21,86 %
- ▶ Charges de gestion courante : 64 200 Euros, soit 16,36 %
- ▶ Charges financières : 1 710 Euros, soit 0,44 %
- ▶ Compensation CAGV : 15 101 Euros, soit 3,85 %
- ▶ Opération d'ordre : 12 642 Euros, soit 3,22 %
- ▶ Virement à la section d'investissement : 110 559 Euros, soit 28,17 %



Recettes

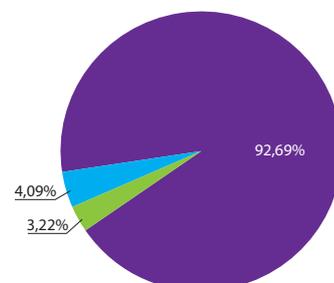
- ▶ Impôts et produit des taxes : 118 966 Euros, soit 30,31 %
- ▶ Dotations : 102 430 Euros, soit 26,10 %
- ▶ Produits des services : 20 000 Euros, soit 5,10 %
- ▶ Produit financier : 3 Euros, soit 0,00 %
- ▶ Report excédent de fonctionnement 2014 : 151 084 Euros, soit 38,49 %



Investissement : 152 635 Euros

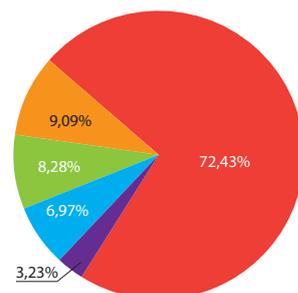
Dépenses

- ▶ Remboursement de l'emprunt (assainissement du bourg) : 4 909 Euros, soit 3,22 %
- ▶ Participation nouvelle caserne Pompiers : 6 250 Euros, soit 4,09 %
- ▶ Immobilisations, travaux : 141 476 Euros, soit 92,69 %



Recettes

- ▶ Subventions : 4 929 Euros, soit 3,23 %
- ▶ Dotations : 10 634 Euros, soit 6,97 %
- ▶ Opérations d'ordre : 12 642 Euros, soit 8,28 %
- ▶ Virement de la section de fonctionnement : 110 559 Euros, soit 72,43 %
- ▶ Report excédent d'investissement 2014 : 13 871 Euros, soit 9,09 %



Vous pouvez consulter l'intégralité du budget sur le site internet de la mairie

